

## **Règlement du concours de dessin Canopy (*Canopy Drawing Contest*)**

**« *Canopy Drawing Contest - Draw the earth as you imagine it in the future -*  
Concours de dessin Canopy - Dessinez la Terre telle que vous l'imaginez dans le futur »**

### **Section 1 : Organisation**

Valeo Service, une SAS au capital de 12,9 millions d'euros, immatriculée sous le numéro 306 486 408 RCS Bobigny, située 70, rue Pleyel, 93285 Saint-Denis Cedex (ci-après l'« Organisateur »), organise au sein de sa division Europe, du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2025, un concours de dessin intitulé « *CANOPY DRAWING CONTEST - Draw the earth as you imagine it in the future* / CONCOURS DE DESSIN CANOPY - Dessinez la Terre telle que vous l'imaginez dans le futur » (ci-après le « Concours »).

### **Section 2 : Participation**

Ce Concours est réservé aux enfants et petits-enfants des employés de l'ensemble des entreprises clientes de la Division Europe de Valeo Service (ci-après collectivement les « Sociétés participantes » et individuellement une « Société participante ») sous réserve des conditions d'accès indiquées ci-dessous :

La Société participante doit :

- être située dans l'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse ;
- avoir acheté, en 2024, au moins 50 k€ de produits issus de l'une des gammes d'essuie-glaces Valeo auprès de la division Europe de Valeo Service en 2024.

Seuls les enfants et petits-enfants âgés de 3 à 12 ans peuvent participer au Concours (ci-après les « Participants »).

Les Participants seront répartis en 2 groupes selon leur âge :

- 1 groupe de Participants âgés de 3 à 7 ans ;
- 1 groupe de Participants âgés de 8 à 12 ans.

L'âge pris en compte est l'âge à la date de début du Concours (soit le 1<sup>er</sup> février 2025).

### **Section 3 : Principe**

Sur le thème « Dessinez la Terre telle que vous l'imaginez dans le futur », les Participants sont invités à soumettre un dessin, une peinture ou un collage (ci-après le « Dessin »).

Les dessins doivent être envoyés à l'adresse suivante : *Valeo Service - Drawing Contest/Concours de dessin - 70, rue Pleyel - 93285 Saint-Denis Cedex - France* entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 2025 (le cachet de la Poste faisant foi), accompagnés d'un formulaire de consentement (ci-après le « Formulaire de consentement ») qui doit être rempli par au moins un des représentants légaux des Participants.

En refusant de remplir le Formulaire de consentement, le représentant légal d'un Participant a conscience que son enfant/petit-enfant ne pourra pas participer au Concours.

Chaque Société participante peut envoyer plusieurs Dessins, mais un seul et unique par enfant ou petit-enfant de l'un de ses employés.

### 3.1. Cession des droits de propriété intellectuelle

En remplissant le Formulaire de consentement, le représentant légal du participant (ci-après le « Cédant ») déclare qu'il détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires sur le dessin. Le Cédant cède à Valeo Service (ci-après le « Cessionnaire »), à titre exclusif, l'ensemble des droits patrimoniaux afférents au Dessin réalisé par son enfant dans le cadre du Concours auquel il a participé.

Cette cession est accordée à titre gratuit. Le Cédant renonce expressément à tout droit de réclamer un quelconque revenu correspondant à tout profit susceptible d'être tiré de l'exploitation du Dessin cédé. Cette cession est valable dans le monde entier pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle tels que définis dans les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et des conventions internationales ratifiées par la France.

Les droits patrimoniaux désignent :

- le droit de reproduction, qui inclut le droit de reproduire le Dessin et de le faire reproduire, en tout ou partie, seul ou dans tout autre dessin, élément, matériel ou document, sur tous les supports par tous les vecteurs, modes et procédés connus et inconnus à ce jour, pour les usages définis ci-après et notamment :
  - le droit de reproduire et de diffuser le Dessin, sans réserve de quelque nature que ce soit ;
  - le droit de numériser le dessin, de l'enregistrer sur tout support, de le moduler, de le compresser, de le décompresser ou d'utiliser tout autre procédé technique de même nature sur le dessin numérisé aux fins de son stockage, de son transfert, de son téléchargement, de son traitement informatique, de son adaptation et/ou de son exploitation ;
  - le droit de reproduire le Dessin ou de le faire reproduire par impression en plusieurs exemplaires ;
  - le droit de prendre des photos et/ou de réaliser des enregistrements audiovisuels du Dessin ;
  - le droit de mettre le Dessin et/ou l'image du Dessin en ligne sur tous les supports numériques, y compris des sites Internet, des applications mobiles, des pages de

réseaux sociaux ou des plateformes de diffusion de contenu multimédia gérés par Valeo Service ou ses sociétés affiliées, et l'ensemble des réseaux sociaux/plateformes qu'il héberge ou qu'elles hébergent respectivement ; étant entendu que le Dessin sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation desdits réseaux sociaux/desdites plateformes, sans que Valeo Service ou ses sociétés affiliées ne puissent en restreindre l'utilisation. Il est convenu que Valeo Service ou ses sociétés affiliées ne sauraient être tenues responsables de l'utilisation faite par les utilisateurs de ces plateformes.

- le droit de représentation, qui inclut la communication au public du Dessin et/ou de l'image du Dessin dans le cadre des utilisations définies ci-dessous, en tout ou partie, soit seul, soit dans tout autre dessin, au moyen d'une exposition, présentation et projection publique au sein de Valeo Service (ou ses sociétés affiliées) ou à distance, d'une diffusion par tout procédé, notamment imprimé ou numérique (diffusion en direct (numérique ou analogique, chiffrée ou non, payante ou non) ou terrestre, par satellite, filaire, par câble, par télématique, par intranet, par extranet, par Internet, WAP, ADSL, VOD, et plus généralement tout service électronique en ligne ou en direct, etc.).
- le droit d'adaptation, qui inclut le droit, pour Valeo Service ou par un partenaire tiers, de modifier directement le Dessin et/ou l'image du Dessin aux fins des utilisations définies ci-dessous, tout en respectant les droits moraux de l'auteur. Ce droit inclut le droit de (i) réduire ou agrandir le Dessin et/ou l'image du Dessin afin de l'adapter au support sur lequel il est reproduit, diffusé et représenté, (ii) le modifier, et notamment de l'adapter à toute forme, couleur, proportion, figuration ou scénographie, (iii) l'assembler et l'intégrer dans tout autre Dessin, élément ou document par quelque moyen que ce soit et par tout procédé technique ou artistique quel qu'il soit, (iv) publier le Dessin et/ou l'image du Dessin en totalité ou sous forme d'extraits sur les supports numériques susmentionnés.

À titre d'exemple uniquement, et sans que cela ne puisse être interprété ou constituer une limitation expresse ou tacite des droits cédés tels que définis ci-dessus, il est entendu que le Dessin et/ou l'image du Dessin peuvent être utilisés :

- aux fins de toutes les activités de promotion, de communication et/ou d'information relatives aux activités de Valeo Service ou de ses sociétés affiliées. Comme indiqué ci-dessus, Valeo Service et ses sociétés affiliées peuvent notamment mener des activités de promotion, de communication et/ou d'information sur les supports numériques susmentionnés, ainsi que sous forme papier ;
- aux fins de la diffusion, la distribution, la mise à disposition, la reproduction et l'adaptation dans le cadre de tout projet, notamment éducatif ou pédagogique,
- aux fins de la production, de la réalisation, de la promotion et de la distribution de tous les types de produits ou de services créés par Valeo Service ou ses sociétés affiliées.

Valeo Service se réserve le droit de céder ou d'octroyer à tout tiers de son choix tout ou partie des droits et obligations de la présente cession aux fins des utilisations susmentionnées. Par conséquent, une telle cession de droits par Valeo Service, pour quelque raison que ce soit et par quelque moyen que ce soit, ne donnera lieu à aucune compensation au profit du Cédant.

Celui-ci déclare expressément que le Dessin cédé n'a fait l'objet à ce jour d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers, de quelque nature que ce soit, à l'exception de celle prévue aux présentes au profit du Cessionnaire.

### 3.2. Validité des Dessins

Un Dessin peut être enregistré comme valide et donc participer au Concours, s'il répond à tous les critères ci-dessous sans exception :

- il a été fait par un Participant au sens de la Section 2 (enfant ou petit-enfant d'un employé d'une Société participante, âgé de 3 à 12 ans).
- le format du Dessin doit être compris entre les formats A4 et A5 ;
- le Dessin doit avoir été fait à la main, sans l'aide d'outils informatisés/de l'IA ;
- le Dessin doit être envoyé à Valeo Service à l'adresse indiquée ci-dessus et pendant la période indiquée à la section 1 ;
- le Dessin doit être accompagné du formulaire de consentement rempli par le/la représentant(e) légal(e) du participant ;
- le Dessin ne doit pas inclure d'éléments contraires aux bonnes mœurs, de contenu raciste ou, plus généralement, de contenu contraire à la loi.

Un e-mail sera envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire de consentement pour confirmer que les documents envoyés ont été validés et participent au Concours.

Seul l'Organisateur est compétent pour décider si le Dessin est adapté, ou non, au Concours, et ses décisions sont définitives.

### 3.3. Présélection des Dessins

50 employés de Valeo Service (ci-après le « Jury ») se réuniront en avril 2025 pour sélectionner 20 Dessins pour chacun des deux groupes d'âge mentionnés à la Section 2, qui participeront aux finales.

La décision du jury ne peut faire l'objet d'un appel et est définitive.

### 3.4. Finales

Du 15 avril au 31 mai 2025, les 20 Dessins finalistes de chacun des deux groupes d'âge seront publiés sur le site Internet suivant <http://www.canopydrawingcontest.com/> (ci-après le « Site »). Les Dessins des finalistes seront également publiés sur Facebook (ci-après la « Page Facebook »).

Les Dessins finalistes peuvent également être publiés dans certains stands et dans certaines communications de Valeo, sans qu'aucun vote n'ait lieu en dehors du Site.

### 3.5. Désignation des vainqueurs

Seront déclarées vainqueurs, les Sociétés participantes au sein desquelles évolue l'employé dont l'enfant ou le petit-enfant a soumis le Dessin qui a recueilli le plus grand nombre de voix sur le Site Internet. Un vainqueur sera désigné pour chaque groupe d'âge, tel que défini dans la Section 2.

En cas d'égalité, le vainqueur sera déterminé en fonction de la date à laquelle les Dessins ont obtenu les voix. Le Dessin qui a été le premier à obtenir le nombre total de voix sera désigné vainqueur.

Une société participante ne peut être déclarée vainqueur que dans un seul et unique groupe d'âge. Si deux Dessins appartenant à des groupes d'âge différents ont remporté le plus de voix et ont été soumis par des enfants ou des petits-enfants d'employés appartenant à la même Société participante, le vainqueur sera le deuxième Dessin ayant recueilli le plus de voix dans le groupe d'âge des 8-12 ans.

#### Section 4 : Prix

Les quatre Sociétés participantes vainqueurs recevront de Valeo Service, à titre de prix, une « fête estivale de la nature » en 2025 pour un montant total de 1 500 € maximum (taxes incluses) et une surprise spécifique pour l'enfant qui est l'auteur du dessin gagnant.

La date de cette fête et les détails de son organisation seront définis directement avec les Sociétés participantes vainqueurs au mois de juin 2025.

Les prix décernés ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire (qui est encore plus faible), ou toute autre compensation de quelque nature que ce soit.

Lorsque des prix sont attribués, les parents et grands-parents de l'enfant dont le Dessin a remporté le Concours doivent toujours faire partie de la Société participante au sein de laquelle ils travaillaient à la date de l'inscription.

#### Section 5 : Site Internet dédié

Le site Internet consacré au Concours sera disponible du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

##### 5.1. Accord de consultation

Le règlement du Concours sera disponible sur le site Internet pendant toute la durée du Concours.

##### 5.2. Vote par Internet

Les dessins des finalistes seront soumis à un vote sur le Site du 15 avril au 31 mai 2025.

Toute personne souhaitant voter peut sélectionner un dessin pour chaque catégorie d'âge et finaliser son vote en indiquant son nom.

##### 5.3. Publications des Dessins vainqueurs

Les Dessins vainqueurs seront publiés sur le site Internet à partir de juin 2025.

#### Section 6 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des Participants et de leurs représentants légaux par Valeo Service aux fins de leur participation au Concours (ci-après les « Données à caractère personnel ») seront associées à l'organisation du Concours et utilisées à cette fin. Seul le prénom de l'Enfant peut être utilisé après le Concours, pour figurer sous des Dessins qui sont susceptibles d'être utilisés par Valeo Service dans ses communications. Les Données à caractère personnel seront en tout état de cause conservées pendant une période de deux ans à compter de la fin du Concours (soit jusqu'au 31 mai 2027).

En signant le Formulaire de consentement, les représentants légaux des Participants autorisent Valeo Service à publier, sur le Site ou sur la Page Facebook, le nom, l'âge et le Dessin du finaliste sans possibilité pour les Participants ou leurs représentants légaux de demander une quelconque indemnisation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, les représentants légaux des Participants ont le droit d'obtenir l'accès aux informations fournies à Valeo Service dans le cadre du Concours et de les rectifier. Les représentants légaux des Participants peuvent également, pour des raisons légitimes, s'opposer à l'utilisation de leurs données à caractère personnel en refusant de remplir le Formulaire de consentement.

Ces données peuvent être transférées à des tiers et/ou dans des pays tiers autres que le pays ou territoire d'origine. Lorsque Valeo Service doit externaliser des opérations de traitement des données à caractère personnel et/ou les transférer vers des pays tiers, les sous-traitants sélectionnés doivent les traiter à des fins spécifiques conformément aux instructions de Valeo Service. Cela inclut le respect des réglementations sur la protection des données et des conditions contractuelles de Valeo en matière de protection des données. Cela inclut les exigences de Valeo en matière de violation des données, de droits des personnes concernées ou de gestion des réclamations et l'interdiction d'avoir recours à des sous-traitants ultérieurs non approuvés. Des clauses relatives aux transferts internationaux - telles que les clauses contractuelles types - sont également signées si la loi l'exige.

Valeo Service accorde une très grande importance aux données à caractère personnel, les protège et prend très au sérieux leur sécurité. Valeo Service a donc mis en place des systèmes de gestion de la sécurité nécessaires et appropriés, et a pris des mesures techniques et des garanties physiques afin de protéger les données à caractère personnel qu'elle collecte, afin d'éviter les dommages accidentels, illégaux ou non autorisés, la perte, l'altération, l'intrusion, la divulgation ou une utilisation incorrecte. Valeo Service conserve les données à caractère personnel qu'elle collecte sur un serveur sécurisé, qui est susceptible d'être géré par un tiers. Valeo Service prendra des mesures raisonnables pour se prémunir contre une divulgation, un accès et/ou une utilisation non autorisés de vos données à caractère personnel.

Les Participants peuvent faire valoir ces droits en adressant une demande écrite par courrier électronique à [dpo.external@valeo.com](mailto:dpo.external@valeo.com) ou par courrier postal au Délégué à la protection des données de Valeo (Data Protection Officer), 100, rue de Courcelles, 75017 Paris.

Pour en savoir plus sur la manière dont Valeo protège les informations personnelles, la Charte de protection des données et l'Avis de confidentialité de Valeo sont disponibles sur [valeoservice.com \(https://www.valeoservice.com/fr-com/charte-de-protection-des-donnees-et-avis-de-confidentialite-de-valeo\)](https://www.valeoservice.com/fr-com/charte-de-protection-des-donnees-et-avis-de-confidentialite-de-valeo).

#### Section 7 : Modifications du Concours

Valeo Service se réserve le droit de modifier, raccourcir, prolonger ou annuler ce Concours pour quelque raison que ce soit, sans que les Participants (Sociétés participantes, employés des Sociétés participantes ou représentants légaux des enfants) ne soient en droit de demander des dommages et intérêts à Valeo Service. Si tel est le cas, des informations concernant ces modifications seront publiées sur le Site.

#### Section 8 : Acceptation de l'accord/Règlement

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement du Concours, qui peut être complété ou remplacé en tout ou partie, le cas échéant, par des clauses supplémentaires également publiées sur le Site Internet.

Le présent Règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son application ou à l'organisation du présent Concours sera réglé à l'amiable ou, à défaut, soumis au Tribunal de Commerce de Paris.